Santé publique: programme d'action communautaire 1996-2000 de prévention de la toxicomanie

1994/0135(COD) - 16/04/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. BURTONE (PPE, I), le Parlement européen approuve cette proposition avec les modifications suivantes : -il réitère son attachement au caractère multidimensionnel de la drogue et rappelle, à cet égard, que le règlement de ce problème demande une approche multidisciplinaire, -il rappelle également que l'objectif premier de ce programme est de renforcer la prise de conscience de problème de la drogue et qu'il s'agit d'améliorer la reconnaissance des situations à risque et la détection précoce des toxicomanes, il rappelle aussi que les toxicomanes sont avant tout des personnes connaissant un problème de santé, -il demande que la Commission : .encourage en particulier la mise en oeuvre de ce programme en coopération avec les ONG, les organismes privés et publics, les bénévoles et les communautés thérapeutiques ou de solidarité sociale; .prépare une initiative visant à assurer la liaison entre l'Observatoire des drogues et les ONG; .veille seule à la cohérence et à la complémentarité de ce programme avec les autres initiatives communautaires pertinentes; cette complémentarité doit viser en particulier à rendre plus efficace les actions entreprises dans le cadre du programme; -dans les annexes, il demande que des actions soient prévues en matière: . d'assistance médicale et psycho-sociale des toxicomanes, axée sur la désaccoutumance et la désintoxication, .d'élaboration préventive visant à toucher les consommateurs directs de drogue et futurs toxicomanes, .de prévention sociale influant sur les causes sociales de la drogue (exclusion, ...), .de travail sur le terrain afin de toucher les groupes à risque, .d'aide aux parents ou tuteurs de drogués et aide à la réinsertion et à la formation des toxicomanes (notamment au travers d'un emploi), .d'appui dans les environnements pertinents tels qu'écoles,universités etc. et promotion du dialogue avec les jeunes (notamment programmes destinés aux jeunes enfants confrontés au monde de la drogue). A cet égard, une attention particulière devra être accordée au milieu carcéral propice à la toxicomanie, .de prévention de la toxicomnaie grâce à l'aide d'organisations de bénévoles et autres communautés thérapeutiques.